Aide-mémoire

La France candidate à sa réélection en catégorie « B » au Conseil de l'OMI

LA FRANCE, UN ESPACE MARITIME VASTE ET RICHE EN BIODIVERSITÉ

La France possède une zone économique exclusive totale d'environ 11,5 millions de km2, la seconde ZEE au monde par sa superficie, lui assurant ainsi une présence tout autour de la planète. La France, c'est aussi le premier domaine sous-marin du monde. L'immensité de cet espace lui confère une double responsabilité dans ses approches en matière de protection des écosystèmes marins mais aussi de sûreté et de sécurité des personnes et des biens.

LA FRANCE, À LA POINTE DE L'INNOVATION MARITIME

La France est à la pointe de la réflexion et de l'innovation pour répondre en particulier aux enjeux environnementaux. Les quelques exemples suivants de projets développés en France en témoignent :

- Premier navire électrique propulsé grâce aux énergies renouvelables et à l'hydrogène (« Energy Observer »).
- Un navire unique qui transforme les déchets plastiques non recyclables en énergie nécessaire au fonctionnement de ses équipements de bord grâce à une unité de pyrolyse embarquée (« Plastic Odyssey »).
- Le choix de la propulsion vélique, s'appuyant sur l'exploitation d'une énergie inépuisable et sur une technologie éprouvée (cargo à voile « Neoline »).
- Le projet SeaWing, dont l'objectif consiste à développer et commercialiser un système de traction auxiliaire de navire à l'aide d'une aile volante.
- Un système de traitement des gaz d'échappement, sorte de « scrubber » sans eaux de lavage, conçu pour être conforme aux normes de l'Organisation Maritime Internationale 2020 et au-delà (SOLVAir® Marine)

LA FRANCE, PROTECTRICE DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

La France porte une ambition maritime environnementale forte et prend une part active dans les discussions internationales. Elle s'engage en faveur de la protection écologique des milieux marins en particulier au travers:

- d'une démarche de renforcement de la protection de l'environnement marin en Méditerranée(Projet ECA-Méditerranée)
- de la mise en place d'un plan de lutte contre les pollutions plastiques qui affectent gravement les océans
- d'une stratégie de protection des mammifères marins
- d'une expertise relative à la lutte contre les pollutions (hydrocarbures et substances nocives)
- des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS - MRCC) qui recueillent les informations sur les pollutions maritimes et concourent à la recherche des auteurs d'infractions sous le contrôle de l'autorité judiciaire
- de centres de sécurité des navires qui exercent les contrôles par l'Etat du pavillon et par l'Etat du port et participent aux contrôles des émissions des navires

LA FRANCE, UNE ÉCONOMIE PORTUAIRE DURABLE

Le transport maritime assure 78 % des importations de la France. Environ 350 millions de tonnes de marchandises sont traitées, ce qui représente 36 % de la part des échanges dans l'espace économique européen.

La France est la 5ème puissance portuaire européenne.

Les ports maritimes définissent et mettent en œuvre une vision à long terme de l'aménagement durable de leurs espaces portuaires et s'engagent dans des démarches exemplaires en matière de préservation de l'environnement.

Les ports français sont également engagés dans la transition énergétique en développant la distribution de carburants alternatifs dans les grands ports maritimes français.

LA FRANCE, ACTIVE À L'OMI DEPUIS SA FONDATION

La France est active depuis longtemps en faveur de l'élaboration de normes internationales pour la sécurité et la sûreté des transports maritimes ainsi que de la prévention de la pollution des mers par les navires. Elle a ainsi participé à la négociation de la première version de la Convention SOLAS.
Elle dispose d'une Représentation Permanente, basée à Londres, dédiée à l'OMI, l'IMSO et aux FIPOL. Son large réseau d'experts lui permet de participer activement à toutes les sessions des comités et sous-comités, mais également à la quasi-totalité des groupes de travail et groupes par correspondance.

La France est très attachée aux travaux de l'OMI et à la mise en œuvre de ses réglementations. Elle en a ratifié presque tous les instruments, y compris les plus récents, comme par exemple, la Convention de Hong-Kong. En 2018, elle a ratifié l'Accord du Cap sur la sécurité des navires de Pêche et la Convention et le Protocole SUA 2005, et en 2019 la convention STCW-F. Elle se situe ainsi en 3ème position pour le nombre de conventions ratifiées.

Enfin, consciente de l'importance de la coopération technique pour atteindre une mise en œuvre complète des normes de l'OMI, elle met à la disposition des Etats son expérience et ses connaissances maritimes et portuaires.

Par ailleurs, la France apporte à l'OMI une contribution financière volontaire, comme par exemple, pour la gestion des eaux de ballast et pour la 4ème étude sur les gaz à effet de serre.

LA FRANCE, DES FEMMES ET DES HOMMES PORTEURS DE LA CROISSANCE BLEUE

La France adapte son système d'enseignement aux évolutions technologiques, aux nouvelles exigences réglementaires et à un marché de l'emploi en constante évolution.

La France offre une formation diversifiée. Les femmes occupent plus d'un emploi sur cinq dans le secteur maritime français et un marin embarqué sur dix est une femme. L'enseignement maritime Français promeut l'accès des femmes aux professions du secteur.

LA FRANCE, GARANTE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME INTERNATIONAL

En tant qu'État côtier, la France est garante de la sécurité de la navigation maritime et de la protection d'un environnement naturel exceptionnel.

En 2017, dans les eaux sous juridictions française, 169 000 navires de commerce ont fait l'objet d'un suivi par les centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS).

La France assure aussi le sauvetage en mer dans de vastes zones de responsabilité dans l'Océan atlantique, l'Océan indien, l'Océan pacifique et en Méditerranée.

Elle a été à l'initiative du premier mémorandum d'entente (MoU Paris) qui a permis de mieux harmoniser le contrôle des navires dans les ports. Elle fait également partie du MoU de l'Océan Indien et de celui des Caraïbes. Ainsi, au titre de l'Etat du Pavillon, 10600 navires ont été inspectés en 2017.

Enfin, la France participe activement à plusieurs opérations internationales de lutte contre la piraterie.

LA FRANCE, UN PAVILLON PERFORMANT

Le pavillon français est internationalement reconnu pour être l'un des plus sûrs au monde. Il figure en effet en 2017 en seconde position du classement du mémorandum de Paris et a été de nouveau distingué dans le rapport 2017/2018 de l'ICS (International Chamber of Shipping). Le RIF (Registre International Français), registre d'immatriculation des navires de commerce, bénéficie du label QUALSHIP 21st century décerné par l'US Coast Guard.

La flotte française est jeune. L'âge moyen de sa flotte de transport est de 10,2 ans.

Présents dans tous les métiers traditionnels du transport maritime, les armateurs français opèrent près de 900 navires de plus de 100 UMS dont plus de 400 sous pavillon français.

LA FRANCE, UNE EXPERTISE ET DES SERVICES RECONNUS

La France dispose d'un dispositif de formations de qualité dans toutes les disciplines maritimes ce qui lui permet d'entretenir et de développer un écosystème performant de services pour le développement du secteur.

- Les banques françaises sont attractives et classées parmi les leaders sur le marché du financement maritime ;
- Les courtiers maritimes français sont parmi les plus réputés et les plus anciens au monde ;
- Les compagnies d'assurance maritime se distinguent sur le marché international ;
- Le Bureau Veritas, société de classification, se situe au 2e rang mondial en nombre de navires classés ;
- La France dispose d'une recherche scientifique et technique de pointe.

LA FRANCE, UNE INDUSTRIE MARITIME DYNAMIQUE

La construction navale française se classe au 6ème rang mondial et 2ème rang européen.

Les chantiers français se sont spécialisés dans la construction des unités les plus complexes à forte valeur ajoutée tels que les navires de croisière.

La filière française des industriels de la mer, qui regroupe l'industrie navale, les énergies marines renouvelables, les industries et services nautiques, ainsi que l'offshore, emploie 115 000 personnes pour un chiffre d'affaires de 30 milliards d'euros, dont 60 % à l'export.

LA FRANCE, UNE GESTION RESPONSABLE DE LA RESSOURCE

La protection de l'environnement marin est également un enjeu crucial pour les industries maritimes de la pêche et de l'aquaculture.

La France veille à ce que sa flottille (7000 navires) pratique une pêche durable et que son secteur de production ostréicole et conchylicole bénéficie d'une eau de qualité.

La pêche française se classe au 3ème rang européen avec 12 % du volume total pêché.